

De leur côté, les États-Unis estiment que l'Union soviétique doit payer les sommes qu'elle doit à l'Organisation, sans quoi elle devrait perdre son droit de vote. Les États-Unis ont même laissé entendre qu'ils se proposaient de demander aux États membres de l'Organisation de prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter l'article 19.

Il est évident que tous les pays membres des Nations Unies ont l'obligation de payer leur part des dépenses, d'après la contribution qui leur a été fixée, afin de maintenir l'Organisation. Au Canada, nous espérons qu'on reconnaîtra que l'Union soviétique doit modifier l'attitude apparemment inflexible qu'elle a adoptée, si elle veut jouer le rôle auquel on doit s'attendre d'elle, à titre de grande puissance. Ce serait extrêmement regrettable, si le problème ne pouvait être résolu, et le gouvernement, dont l'interprétation rejoint celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne au sujet des conséquences d'un défaut de versement en vertu de l'article 19, espère néanmoins que les entretiens qui auront lieu aux Nations Unies aboutiront à un compromis. Rien ne serait, en effet, plus désastreux pour le monde qu'un échec des Nations Unies qui les rendrait inefficaces—et les ferait même disparaître à la suite du refus d'un groupe de pays d'assumer une responsabilité qui, selon le jugement de la Cour internationale de Justice, incombe à toutes les nations.

Monsieur le président, ce sont là des idées que partagent, sans doute, tous les députés au moment d'entamer l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures. J'estime qu'il y aurait lieu de nous donner l'occasion de traiter, lors de l'examen de ces crédits, d'autres sujets, ou de chercher à mettre au clair les points que j'ai mentionnés dans le préambule de mon exposé au comité cet après-midi.

Le Canada, puissance moyenne—et par là je n'entends pas qu'il ne soit pas engagé ou qu'il soit neutre car nous ne sommes pas neutres et nous sommes engagés—est engagé avec les nations occidentales formant une alliance défensive commune, non pas en vue de mener des guerres d'agression, mais afin d'être assez fortes pour résister à l'agression. En acceptant l'Organisation elle-même, nous nous sommes engagés à faire ce que l'expérience a prouvé que l'Organisation peut faire, ce qu'elle a déjà fait: maintenir la paix à notre époque agitée.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Afin

de résister à l'agression, le ministre conseillerait-il aux autres pays d'adopter l'attitude du Canada en ce qui concerne l'acquisition d'armes nucléaires, même si le ministre s'oppose en quelque sorte à leur prolifération?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, l'honorable député sait bien en quoi sa question pêche, et je suis convaincu qu'au fond il ne s'attend pas à ce que je la prenne au sérieux. Le Canada est un pays opposé à la prolifération des armes nucléaires. C'est un pays dont la capacité nucléaire est reconnue, mais il l'utilise, depuis ses débuts, à des fins pacifiques et ne cesse d'exhorter les autres nations à suivre la même voie. Tout ce que le Canada a fait en sa qualité de membre de l'OTAN, lorsqu'il a conclu une entente avec le gouvernement des États-Unis visant l'entreposage des engins nucléaires au Canada pour les forces canadiennes et les forces américaines, l'a été uniquement pour remplir la promesse solennelle d'un gouvernement dont mon honorable ami était membre.

Je dis à mon honorable ami, avec bienveillance mais fermeté que étant donné son expérience des choses du gouvernement, il reconnaîtra sans aucun doute combien il est important pour le Canada, dans ses relations avec les États-Unis, de pouvoir partager les moyens d'assurer sa défense, non seulement avec les États-Unis mais avec l'Europe; cela jettera, pour le Canada et les autres membres, les bases d'une association Atlantique qui peut être tellement importante pour ces pays, pour l'univers et pour la paix internationale.

L'hon. M. Churchill: Puisque le ministre est en verve d'éloquence il pourrait peut-être répondre à une autre question. Mais auparavant, puis-je dire que je ne me suis jamais opposé à aucune forme d'aide à nos alliés. Sa déclaration n'est-elle pas teintée d'hypocrisie? Il proclame en effet que la prolifération des armes nucléaires est condamnable, alors que le Canada donne l'exemple en employant des armes atomiques. Ne serait-ce pas préférable de supprimer la première partie de la déclaration, qui donne des conseils aux autres pays?

L'hon. M. Martin: Apparemment mon honorable ami et moi voyons les choses différemment. J'avais espéré qu'il partagerait mon inquiétude de ministre des Affaires extérieures, quant aux facteurs qui menacent la paix du monde.

L'hon. M. Churchill: Je veux vous aider.

L'hon. M. Martin: Je ne me laisserai pas influencer par les questions étroites de mon